PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECRET n°2019-394 du 28 décembre 2019

Portant nomination du secrétaire permanent du Comité national de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

Le Président de la République,

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2019-383 du 27 décembre 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives;

Vu le décret n°2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du gouvernement ;

Vu le décret n°2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2017-376 du 6 septembre 2017 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2017-406 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des finances et du budget ;

En Conseil des ministres.

DECRETE

Article premier : Monsieur Florent Michel Serge OKOKO, conseiller à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives du Ministre des finances et du budget, est nommé secrétaire permanent du comité national de mise en oeuvre de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives;

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 28 décembre 2019

2019-394

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement

Clément MOUAMBA.-

Pour le ministre des finances et du budget, en mission:

La ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-